

## Rapport de la commission chargé du préavis 20-08

### Crédit complémentaire pour les phases d'étude du projet de réaliser une nouvelle salle de gymnastique VD2 de la gare

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les conseillers(ères)

La commission chargée d'examiner le présent préavis s'est réunie le lundi 7 octobre à 20h à la salle du Cochet. Elle était composée de : Mesdames Noémie Augsburgger, Laurence Varela, Claudia Napoleone, et de Messieurs Jean-Michel Bolens, Edouard Nekaka, Philippe Gueissaz et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Guignard chargé du projet, M. Yvan Pahud et de M. Jean-François Gander.

La discussion a débuté par la présentation et à quoi consiste le crédit de CHF 210'000.--.

M. Guignard nous a expliqué qu'il y a eu des imprévus durant la première phase d'étude notamment au niveau du sol de la parcelle, qui après approfondissement par des carottages s'est avéré polluée par principalement de l'hydrocarbure qui provient vraisemblablement des remblais utilisés pour combler cette parcelle.

Ces sondages démontrant la pollution du sol avaient déjà été exécutés avant la procédure du concours, mais l'option de construire par-dessus la terre polluée a dû être abandonnée suite à l'étude complémentaire demandée par la DGE lors de la mise à l'enquête du PPA, ce qui entraîne un surcoût pour l'évacuation et le traitement de ces déchets

C'est une malchance du fait que la parcelle n'était pas recensée polluée selon le guichet cartographique cantonal. Sans ce crédit, les phases d'étude du projet ne pourraient se poursuivre et que vu le montant déjà engagée (CHF 300'000.--) jusqu'à maintenant, ça serait dommage de faire feuille blanche et de tout recommencer depuis le début, car une nouvelle salle de gym nous est indispensable.

Après la présentation M. Guignard, M Pahud et M. Gander ont répondu aux différentes questions qui ont suscité un vif intérêt :

- Pourquoi un dépassement de construction aussi élevé par rapport au budget de départ ?

Réponse : une salle VD2 comme celle-ci dans le canton montre qu'en moyenne le coût des travaux (5'145'000 CHF) est dans la fourchette basse et à la lumière des nouveaux éléments le prix semble avoir été sous-estimé, il y aura une plus-value de (+/-25%).

M. Pahud insiste sur le fait que la commune n'a commis aucune erreur mais qu'il y a eu un peu de légèreté de la part des lauréats qui ont évalué le prix de cette salle

- Est-ce que des fouilles archéologiques sont prévues du fait de la proximité de l'ancien cimetière de Sainte-Croix ?

Réponse : pour le moment aucune

- Quelles sont les économies faites par les architectes ?

Réponse : La Municipalité veille et travaille aux économies sans toutefois modifier le projet afin de conserver le caractère architectural. M. Gander signale que CHF 500'000.-- ont déjà pu être économisés.

Au fil et à mesure de la discussion il y a eu une inquiétude et un malaise pour l'ensemble de la commission vis-à-vis de ce préavis. La commission craint une explosion des coûts de la salle et des différentes surprises à venir.

La commission exprime un vœu : elle voudrait que la Municipalité insiste sur les économies malgré les efforts déjà fournis pour ainsi limiter la facture finale de la salle.

La commission avec 4 pour et 3 abstentions vous propose la conclusion suivante :

### **Conclusion**

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **Décide :**

D'autoriser la Municipalité à poursuivre les phases d'étude pour la réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique VD2 au collège de la Gare.

D'accorder le crédit complémentaire au préavis 17-11 (compte n°9143.17.11) de CHF 210'000.--.

De financer ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

D'amortir ce crédit complémentaire par le compte n° 356.1.3311 sur la même période que le préavis de base 17.11 qui prévoit maximum 15 ans.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 17'150.-- la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente CHF 15'750.-- avec une annuité constante.

Le Président-rapporteur

Tristan Merminod